

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2020_26

Délégation de fonction et de signature **à Mme Lydie CHANEZ,** **3^{ème} adjointe au maire**

Le Maire de Mignovillard,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020, fixant à 5 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 25 mai 2020,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Lydie CHANEZ, 3^{ème} adjointe au maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

- forêt communale soumise au régime forestier,
- forêt et bois non soumis au régime forestier.

Article 2 : Délégation permanente est donnée à Mme Lydie CHANEZ, 3^{ème} adjointe au maire, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1^{er}, y compris d'ordre comptable dans la limite de 5 000 €, relatifs à sa délégation. La signature de Mme Lydie CHANEZ, dans ce cadre, devra être précédée de la formule suivante : « Pour le Maire et par délégation ». Ces fonctions seront, comme celles prévues à l'article 1^{er}, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : M. le Maire de Mignovillard, Mme Lydie CHANEZ et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée et dont copie sera transmise à M. le Préfet.



Mignovillard, le 26 mai 2020

Le Maire,

Florent SERRETTE

